

15 juin 2021

Recommandations Covid 19 relatives à l'organisation de fêtes précédant les congés estivaux et de réunions des parents au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et maisons d'assistants maternels (MAM)

La fête précédant la période estivale est un moment important qui réunit les enfants, les familles et les professionnels, ainsi que parfois des partenaires, élus et gestionnaires. Elle est organisée par l'équipe comme un temps de convivialité, avant les congés d'été, et permet des instants de partage privilégiés. Ce temps d'échange est une partie intégrante du parcours de l'enfant, notamment pour les plus grands avant leur entrée à l'école maternelle.

Les réunions d'informations et d'échanges organisées par les professionnels pour les parents sont elles aussi des moments importants dans la vie des modes d'accueil : l'information de tous quant au projet d'établissement, au règlement de fonctionnement et aux modalités d'accueil facilite la bonne compréhension de chacun et concourt *in fine* à l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants.

La tenue de ce type d'événements est donc encouragée si le contexte sanitaire le permet, dans les conditions suivantes :

- depuis le 9 juin, ils sont de nouveau autorisés en extérieur si les participants adultes sont assis et dans le respect d'une distanciation d'au moins un mètre entre les personnes, et de deux mètres si les personnes ne portent pas de masque de protection.
- à compter du 1er juillet, ces événements seront autorisés y compris si les participants sont debout. Il est toutefois grandement recommandé d'appliquer une jauge d'une personne pour 4m². Il est précisé que les fêtes de fin d'année et réunions pourront être organisées en intérieur à compter de cette date et dans le respect de cette jauge. Toutefois, il est très fortement recommandé que l'accueil du public soit assuré dans les espaces extérieurs.

Le strict respect des gestes barrières (distanciation physique, port du masque pour les personnes âgées de six ans et plus en espace clos, lavage de mains régulier, mise à disposition de gel hydro-alcoolique...) est toujours à observer.